Envoyé en préfecture le 04/02/2025
Reçu en préfecture le 04/02/2025
Publié le
ID : 007-200072015-20250204-CC_2025_010-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Ardèche - Arrondissement de Tournon-sur-Rhône

Domaine de la Lombardière
07430 Davézieux
Tél : 0475675557 - www.annonayrhoneagglo.fr

Rendu et certifié exécutoire en vertu des articles L2131-1 et L5211-3 du Code général des collectivités territoriales.

Transmis en sous-préfecture le :	Publié le :	Notifié le :

Bureau communautaire du jeudi 30 janvier 2025 - 08H30
Salle Étable - La Lombardière

Délibération n°CC_2025_010
Demande de subventions - Financement des projets intercommunaux d'investissement 2025 par l'Etat au titre de la DETR / DSIL / DSEC

Nombre de conseillers en exercice : 35
Secrétaire de séance : Madame Sylvie BONNET

Étaient présents :
Carlos ALEGRE, Hugo BIOLLEY, Sylvie BONNET, Virginie BONNET-FERRAND, Maryanne BOURDIN, François CHAUVIN, Gilles DUFAUD, Christophe DELORD, Maxime DURAND, Bruno FANGET, Yves FRAYSSE, Denis HONORE, Thierry LERMET, Danielle MAGAND, Laurent MARCE, Antoine MARTINEZ, Christian MASSOLA, Richard MOLINA, Patrick OLAGNE, Simon PLENET, Yves RULLIERE, René SABATIER, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Laurent TORGUE

Ayant donné pouvoir :
Brigitte BOURRET donne pouvoir à Christian MASSOLA, Sylvette DAVID donne pouvoir à Sylvie BONNET, Laurence DUMAS donne pouvoir à Thierry LERMET, Christian FOREL donne pouvoir à Simon PLENET, Martine OLLIVIER donne pouvoir à Laurent MARCE, Ronan PHILIPPE donne pouvoir à Yves FRAYSSE

Absents ou excusés :
Christian ARCHIER, Damien BAYLE, Jean-Yves BONNET, Olivier DE LAGARDE

Le quorum est atteint.

Le rapporteur, Monsieur Laurent TORGUE, expose :

Dans le cadre de la poursuite des projets structurants de la mandature que mène la communauté d'agglomération, mais aussi de la réparation des dégâts les plus significatifs causés par les crues du 17 octobre 2024, il est envisagé des travaux d'investissement sur 2025 qui portent sur :

Envoyé en préfecture le 04/02/2025
Reçu en préfecture le 04/02/2025
Publié le
ID : 007-200072015-20250204-CC_2025_010-DE

• Conservatoire à rayonnement intercommunal de Cance (nouvelle tranche de travaux 2025) : ce projet consiste à réhabiliter une ancienne usine en conservatoire à rayonnement intercommunal, contribuant aussi à la valorisation du quartier de Cance. Après la réalisation de travaux de gros œuvre en 2024, des travaux d'aménagements intérieurs (second œuvre) sont réalisés en 2025, pour livraison visée en septembre.

• Aménagement foncier Marenton / Gens du voyage : ce projet, reporté depuis 2021, vise à créer un aménagement foncier pour le groupe familial sédentaire dit « de Marenton », à Davézieux dans le secteur de zone d'activité Marenton 3.

• Maison des Femmes : il s'agit d'un lieu de prise en charge globale pour les femmes et enfants victimes de violence (accompagnement social, juridique, psy, médical…). Il ouvrira au 2ème trimestre 2025 au rez-de-chaussée de la tour des Cévennes, avenue de l'Europe, après travaux légers d'aménagement des locaux.

• Espace sportif de Déômas : il s'agit de l'espace sportif qui sera reconstruit en lieu et place du gymnase Régis Roche, incendié à l'été 2023. Il accueillera notamment des activités de gymnastique.

• 41 opération budget Assainissement : suite aux inondations du 17 octobre 2024, de nombreux chantiers de restauration sont nécessaires : restauration de chemins, reprise de réseaux - notamment à Limony- réparation de la station Acantia à Annonay…

• 11 opérations budget Eau : suite aux inondations du 17 octobre 2024, de nombreux chantiers de restauration sont nécessaires : chantiers au barrage du Ternay (chemin de ronde, évacuateur de crue, embâcles à retirer…), restauration de chemins d'accès…

• Usine d'eau potable du Ternay : ce projet de nouvelle usine performante vise notamment un rendement de 90 % et une meilleure fiabilité avec deux files de traitement indépendantes. Elle sera conforme au cadre règlementaire, visitable pour le public, et bénéficiera d'une bonne intégration paysagère et environnementale.

• Via Fluvia – restauration post-inondations : en sortie nord-est d'Annonay, avant le secteur Vidalon, un tronçon de 2,3 kilomètres de la voie cyclable a été dégradé par les crues. L'opération concerne notamment l'éboulement d'un enrochement de 30 mètres linéaires, la restauration de talus et de garde-corps, la reconstruction de 150 mètres de véloroute.

• Évacuation exceptionnelle de déchets : l'épisode d'inondations a suscité une prise en charge de déchets exceptionnels (particuliers et professionnels), engendrant près de 200 000 € de surcoûts.

Ces projets sont éligibles à la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), à la dotation au soutien d'investissement local (DSIL) et / ou à la dotation de solidarité pour faire face aux événements climatiques graves (DSEC).

Les plans de financement prévisionnels respectifs sont les suivants :

Espace sportif de Déomas

DEPENSES HT		RECETTES previsionnelles	MONTANT HT
3 000 000 €		DETR/DSIL	600 000 €
		Assurances	1 336 444 €
		Région	463 556 €
		Auto-financement	600 000 €
		TOTAUX RECETTES	3 000 000 €

Maison des femmes

DEPENSES HT		RECETTES previsionnelles	MONTANT HT
98 315 €		DETR/DSIL	15 267 €
		Région	49 157 €
		Auto-financement	33 891 €
		TOTAUX RECETTES	98 315 €

Envoyé en préfecture le 04/02/2025
Reçu en préfecture le 04/02/2025
Publié le
ID : 007-200072015-20250204-CC_2025_010-DE

Aménagement foncier Marenton / Gens du voyage

DEPENSES HT		RECETTES previsionnelles	MONTANT HT
223 000 €		DETR/DSIL	31 087 €
		Auto-financement	191 913 €
		TOTAUX RECETTES	223 000 €

Conservatoire à rayonnement intercommunal de Cance (nouvelle tranche de travaux de second œuvre) :

DEPENSES HT		RECETTES previsionnelles	MONTANT HT
1 875 000 €		DETR/DSIL	750 000 €
		Auto-financement	1 125 000 €
		TOTAUX RECETTES	1 875 000 €

11 opérations budget Eau

DEPENSES HT		RECETTES prévisionnelles	MONTANT HT
511 702 €		DSEC	511 702 €
		TOTAUX RECETTES	511 702 €

41 opérations budget Assainissement

DEPENSES HT		RECETTES prévisionnelles	MONTANT HT
2 701 511 €		DSEC	2 701 511 €
		TOTAUX RECETTES	2 701 511 €

Usine d'eau potable

DEPENSES HT		RECETTES previsionnelles	MONTANT HT
8 646 485 €		DETR/DSIL	500 000 €
		Agence de l'eau	1 717 775 €
		Auto-financement	6 428 710 €
		TOTAUX RECETTES	8 646 485 €

Via Fluvia – restauration post-inondations

DEPENSES HT		RECETTES prévisionnelles	MONTANT HT
185 000 €		DSEC / DETR DSIL	111 000 €
		Atout ruralité	74 000 €
		TOTAUX RECETTES	185 000 €

Évacuation exceptionnelle de déchets

DEPENSES HT		RECETTES prévisionnelles	MONTANT HT
196 584 €		DSEC	196 584 €
		TOTAUX RECETTES	196 584 €

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2022-449 du 15 décembre 2022 portant délégation de pouvoir au Bureau communautaire par le Conseil communautaire,

Vu l'arrêté inter-ministériel du 23 décembre 2002 relatif aux pièces à produire à l'appui d'une demande de subvention présentée au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour exiger à l'appui de ces demandes de subvention une délibération sur lequel s'appuie la préfecture,

Vu le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) Nord Ardèche,

Envoyé en préfecture le 04/02/2025
Reçu en préfecture le 04/02/2025
Publié le
ID : 007-200072015-20250204-CC_2025_010-DE

Considérant la nécessité d'approuver le dépôt des dossiers de demandes de financement ci-dessus auprès de l'Etat, au titre des dispositifs DETR/DSIL et DSEC 2025,

Considérant la sollicitation de subventions aussi élevées que possible,

Considérant que les services de l'État sollicitent une délibération, il est proposé de déroger partiellement à la délégation de pouvoir donnée au Président sus visée,

Le Bureau communautaire, après en avoir,

DÉLIBÉRÉ

À l'unanimité,

APPROUVE l'adoption d'une délibération partiellement dérogatoire à celle du 15 décembre 2022 portant délégation de pouvoirs au Président,

SOLLICITE l'aide de l'État au titre du dispositif DETR/DSIL 2025 et/ou DSEC, la plus élevée possible, pour chacun des projets communautaires d'investissement suivants :

- Conservatoire à rayonnement intercommunal de Cance (nouvelle tranche de travaux 2025)
- Aménagement foncier Marenton / Gens du voyage
- Maison des Femmes
- Espace sportif de Déômas
- 41 opération budget Assainissement
- 11 opérations budget Eau
- Usine d'eau potable
- Via Fluvia – restauration post-inondations
- Évacuation exceptionnelle de déchets

PRÉCISE que les dépenses et les recettes seront imputées au budget principal de la Communauté d'agglomération,

PRÉCISE que Monsieur le Président sollicitera tout financeur potentiel (Région, Département…) en appui du financement de ces investissements,

ENGAGE la Communauté d'agglomération à assurer sur ses fonds propres le solde du financement des dépenses correspondantes,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer toutes les pièces afférentes, et le **CHARGE** de toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 04/02/2025
Reçu en préfecture le 04/02/2025
Publié le
ID : 007-200072015-20250204-CC_2025_010-DE

Fait à Davézieux, le 3 février 2025

Simon PLENET,

Président d'Annonay Rhône Agglo

Le présent acte est susceptible d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon par voie postale : 184 Rue Duguesclin, 69003 Lyon ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État dans le département.

Le Directeur Général des Services et le Comptable Public d' Annonay Rhone Agglo sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera applicable après publication et transmission au représentant de l'État dans le Département.